

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Correspondance de nuit ou sécurité nocturne ?

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Meyrin et Vernier, comme toutes les communes genevoises, subissent une hausse des cambriolages, des agressions, des déprédations et de nombreuses incivilités. Ces délits interviennent souvent de nuit et péjorent la qualité de vie des citoyens.

Confrontée à un sous effectif au sein de la police municipale, Meyrin a choisi de renforcer la surveillance nocturne de l'ensemble du domaine public (pas uniquement des bâtiments communaux) par des agents de sécurité privée. Un crédit de 30'000 CHF a été accepté à l'unanimité des élus afin que des patrouilles soient effectuées de nuit par des agents de sécurité privés et de pérenniser la prestation en la portant au budget 2012 de la commune.

Vernier préfère miser sur la médiation en engageant des correspondants de nuit et en refusant d'augmenter le nombre d'agents municipaux. En effet, lors du dernier conseil municipal du 9 septembre 2011, une motion demandant d'augmenter le nombre d'agents municipaux a été refusée au motif que Vernier ne connaissait pas de problème supérieur au reste des communes et que les solutions choisies par la communes répondait aux attentes.

Pourtant, qu'il s'agisse des communes voisines ou de l'ensemble du canton, force est de constater que les faits ne corroborent pas les dires de notre magistrat communal en charge de la sécurité. Vernier serait elle un îlot de sécurité ?

Si le choix des moyens peut se discuter, il est pour le moins nécessaire d'évaluer l'efficience de ces derniers sur la base de faits avérés. Aussi la présente motion

Invite le Conseil administratif

- à présenter un rapport détaillé sur l'efficience (coût/efficacité) de l'activité des médiateurs de nuit, au 31 décembre 2012
- à se renseigner auprès de la commune de Meyrin sur l'activité des agents de sécurité et sa propre appréciation sur leur efficience en matière de résolution des problèmes d'incivilités et de sécurité
- à présenter un tableau comparatif des coûts des deux systèmes choisis, à savoir correspondants de nuit ou agents de sécurité privés en appui aux agents municipaux. Ce comparatif étant un pré-requis à toute reconduction / augmentation de moyens.

pour l'UDC :

Christina Meissner

Vernier, le 26 septembre 2011